

TEYRAN BIKE PRÉSENTE

# CHAMPIONNAT RÉGIONAL OCCITANIE CONTRE-LA-MONTRE



SAMEDI 31 MAI 2025

## SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

WWW.TEYRANBIKE.FR



**Antenne Ramonville**  
2Bis chemin Saint- Agne – BP 32276  
31522 RAMONVILLE SAINT AGNE CEDEX  
Tél : 05.62.88.27.40  
Mail : [comité-midi-pyrénées@wanadoo.fr](mailto:comité-midi-pyrénées@wanadoo.fr)

**Antenne Montpellier**  
1039, Rue Georges Méliès  
34967 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.22.49.63  
Mail : [ffc.comitelr@wanadoo.fr](mailto:ffc.comitelr@wanadoo.fr)

**CIRCULAIRE POUR L'ORGANISATION  
DES CHAMPIONNATS D'OCCITANIE CLM**

**DAMES ELITES - OPEN –  
ACCESS – U19 - U17 -U15**

**HOMMES ELITES - OPEN -  
ACCESS - U19 - U17- U15**

**Date et lieu : Samedi 31 mai 2025 – SAINT PAUL ET VALMALLE (34)**

**Organisateur :** TEYRAN BIKE

**Généralités :** Ce championnat est réservé aux coureurs de nationalité française licenciés en 2025 dans le comité d'Occitanie de cyclisme.

**Engagements :** Internet / 8 euros pour les U15 et U17 / 14 euros pour les autres catégories.

**Organisation :**

Dossards et transpondeurs à partir de 12h00 devant la Cave coopérative de Saint Paul et Valmalle (centre du village).

Départ de la première épreuve à 13h30 ; ensuite départ toutes les minutes dans l'ordre suivant : U15 G/ F - U17 G F puis toutes les deux minutes pour les catégories : U19 G F/ Femmes toutes catégories- puis hommes ACCESS/OPEN/ELITES

**Parcours :**

Circuit de 18 kilomètres pour tous sauf les catégories U15 et U17 qui feront uniquement la moitié du parcours.

<https://maps.app.goo.gl/eCvoaDNmVJqRbJjs8>

Le départ des catégories U15 et U17 se fera juste après le rond-point sur la D619 dans le sens du retour.

Point GPS : <https://maps.app.goo.gl/eCvoaDNmVJqRbJjs8>

Pour les autres, départ des coureurs devant la cave coopérative, arrivée à l'entrée du village de St Paul et Valmalle, distance entre le départ et l'arrivée 300m.

Pour des raisons de sécurité, il n'y aura pas de rampe de lancement.

**Lieu du contrôle médical :** Le Saint Paul, 38 avenue des Cévennes, 34570 Saint-Paul-et-Valmalle

## TITRES ATTRIBUES

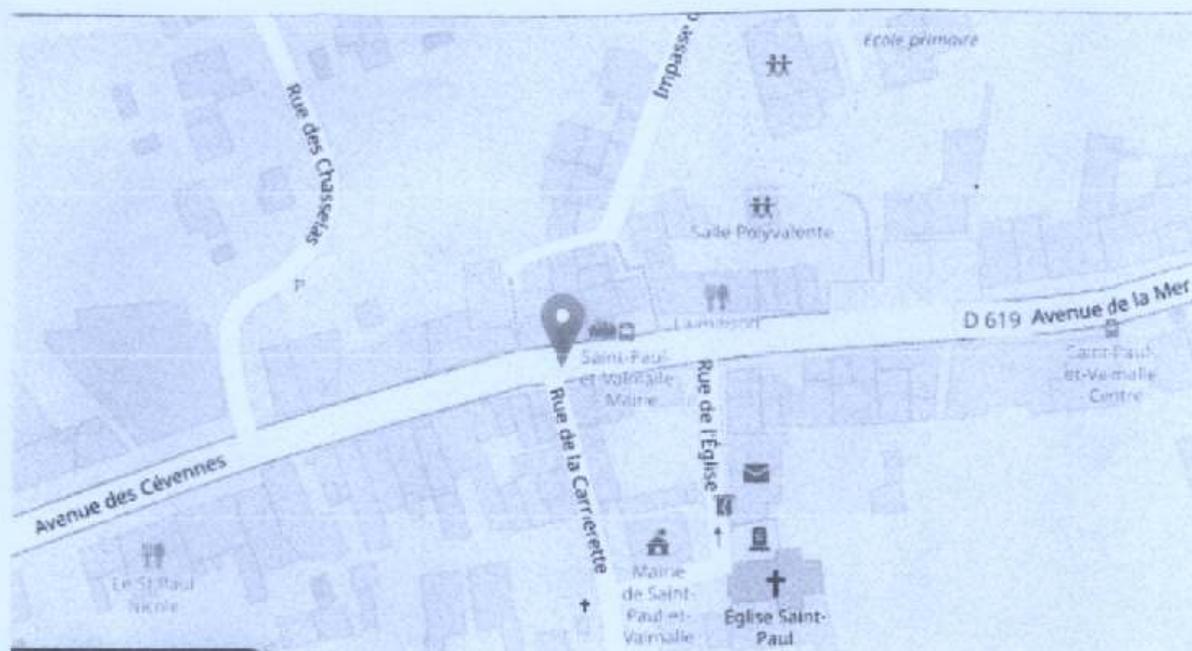
Nombre de titres attribués 12

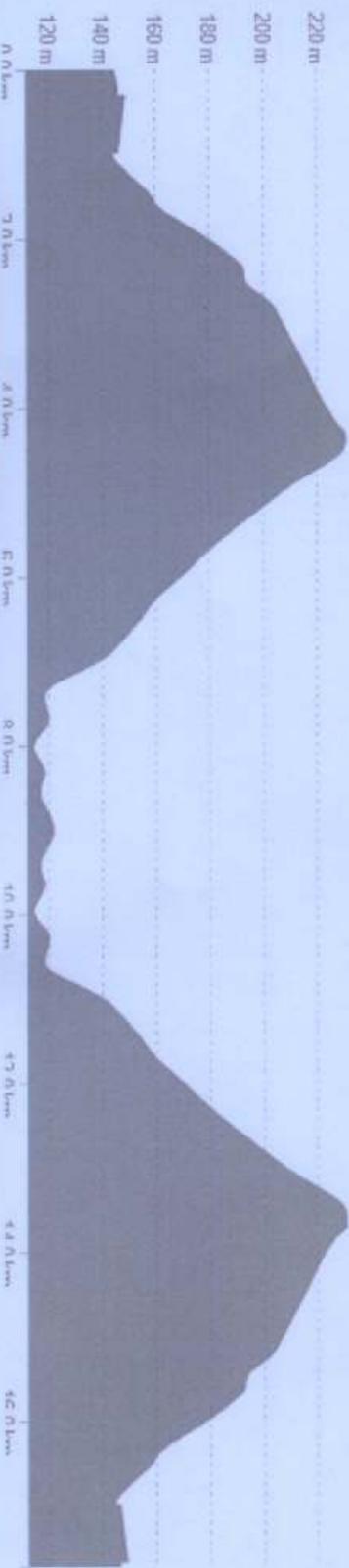
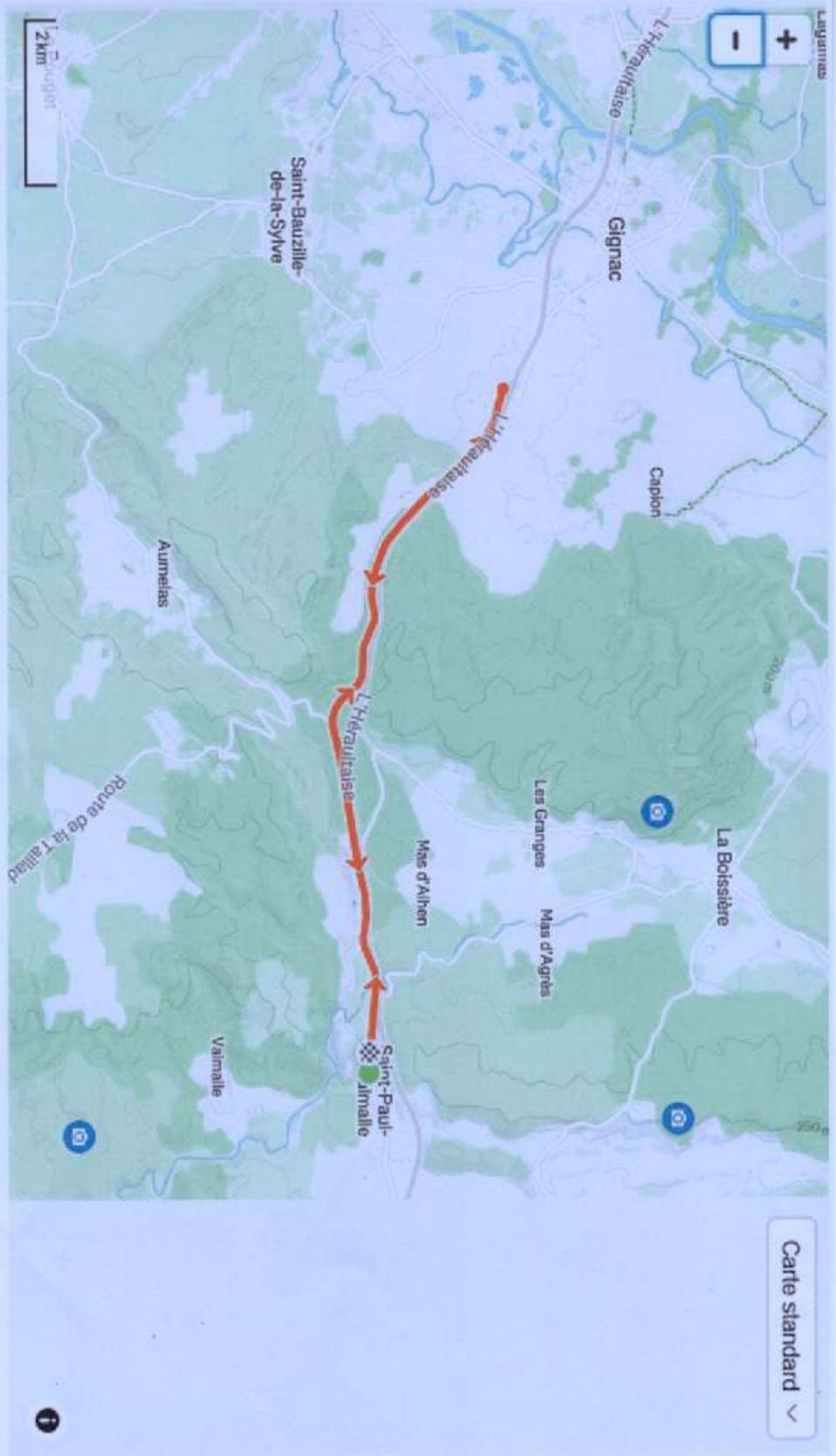
- Champion Occitanie Dames U 15
- Champion Occitanie Dames U 17
- Champion Occitanie Dames U 19
- Champion Occitanie Dames U 23
- Champion Occitanie Dames SENIORS
- Champion Occitanie garçons U 15
- Champion Occitanie garçons U 17
- Champion Occitanie garçons U 19
- Champion d'Occitanie hommes U 23
- Champion Occitanie hommes ELITE /OPEN 1
- Champion Occitanie hommes OPEN 2/3
- Champion Occitanie hommes ACCESS

Le titre ne sera attribué dans la catégorie concernée **seulement** s'il y a un **minimum** de trois partantes pour les catégories dames et cinq partants pour les catégories garçons et hommes.

## ANNEXE :

Plan zone de départ / arrivée





# Clim Occ

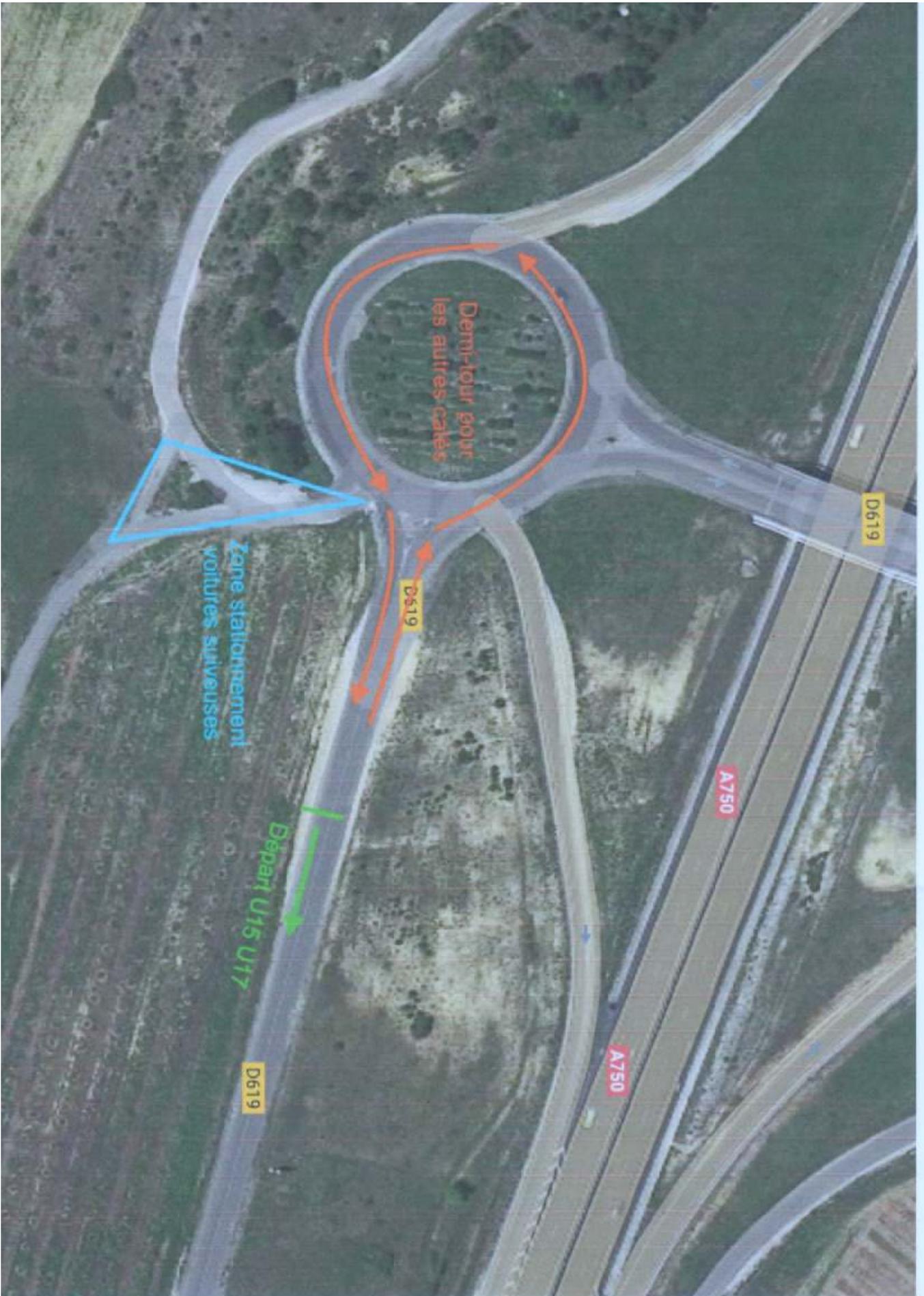


# Clim Occ



veloviewer STRAVA





## REGLEMENTATION DU CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Le championnat régional d'Occitanie de cyclisme contre la montre individuel sera disputé selon les dispositions du règlement de la fédération Française de Cyclisme en vigueur.

### Rappel des principales dispositions :

#### **1- Ordre des départs :**

Les départs seront donnés de minute en minute pour les catégories U15 et U17 puis toutes les deux minutes pour les autres catégories.

#### **2- Appel du coureur :**

Chaque coureur doit se présenter sur la ligne de départ au plus tard 15 minutes avant son horaire de départ

#### **3- Contrôle matériel :**

Chaque coureur doit se présenter pour le contrôle de sa bicyclette et de son équipement au plus tard 15 minutes avant son heure de départ. Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à un coureur n'ayant pas satisfait à cette exigence. Les bicyclettes doivent être conformes à la réglementation FFC selon les catégories du coureur.

Le port du casque est obligatoire.

#### **4- Départ :**

Au départ le coureur est tenu et lâché sans être poussé par un teneur.

Un coureur se présentant en retard devra préalablement se manifester auprès du chronométrateur donnant le départ et faire procéder au contrôle de sa bicyclette.

Le temps de tout coureur se présentant en retard au départ est décompté de l'heure prévue pour son départ.

#### **5- Coureur en course :**

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener ou à profiter du sillage du coureur qui le rattrape sous peine de sanctions prévues au barème des pénalités. Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral de deux mètres au minimum.

Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler au minimum à 25 mètres de l'autre concurrent. Si nécessaire, le commissaire doit obliger les coureurs, l'un à respecter l'écart latéral de deux mètres et l'autre la distance de 25 mètres.

L'aide entre les coureurs est interdite. Aucune aide ne peut être apportée par un coureur à un autre coureur, qu'il appartienne ou non à la même équipe.

#### **6- Ravitaillement :**

Le ravitaillement n'est pas autorisé dans une épreuve de contre la montre individuelle.

Pour des raisons climatiques, la mise en place d'un ravitaillement est déterminée préalablement par le jury des arbitres, en accord avec la direction de l'organisation.

Aucun cas de ravitaillement doit être effectué par l'intermédiaire d'un véhicule en marche, ni en dehors de la zone de ravitaillement

#### **7- Voiture suiveuse :**

Chaque coureur peut être accompagné par un véhicule de tourisme ayant à son bord un responsable ou son représentant licencié à la Fédération Française de Cyclisme.

Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de bicyclette.

Il est interdit de se préparer ou de se tenir prêt hors gabarit du véhicule suiveur, tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur du véhicule suiveur. L'emploi de mégaphone à transistors est autorisé.

Il est interdit de venir à la hauteur du coureur avec la voiture suiveuse. Les indications pouvant être fournies aux coureurs, doivent provenir exclusivement de l'arrière de celui-ci.

La voiture suiveuse venant à la hauteur du coureur entraîne dès la première infraction, une pénalité de 20 secondes pour le coureur et une amende prévue au barème des pénalités pour le suiveur licencié, ceci pour chaque infraction.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 25 mètres derrière le coureur et ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt absolu et que par l'arrière en tenant compte que le véhicule suiveur ne doit jamais gêner quiconque.

Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent.

Le véhicule affecté au coureur qui en rejoint un autre, n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, le véhicule se replacera derrière le deuxième coureur.

#### **8- Règlementation routière et sécurité :**

La compétition se déroulera sur une route partiellement ouverte à la circulation. Les coureurs doivent respecter le code de la route, en particulier rouler à droit et ne pas couper les virages.

Une moto ouvreuse précédera chaque coureur pour avertir et protéger son passage

#### **9- Echauffement et reconnaissance du parcours :**

En l'absence de zone d'entraînement spécifique, tout coureur pratiquant un échauffement préliminaire ne doit en aucune manière franchir la ligne d'arrivée, ni gêner un coureur en course, sous peine de pénalisation.

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course et les véhicules suivant un coureur. L'échauffement est interdit sur le parcours de l'épreuve après le premier départ, sous peine de pénalisation.

#### **10- Infractions :**

Toute infraction sera sanctionnée selon le barème des pénalités de la Fédération Française de Cyclisme.